

Allianz Global Investors Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») informe par la présente des modifications suivantes, qui prendront effet le 22 septembre 2026 :

Objet

JUSQU'AU
21 septembre 2026

À COMPTER DU
22 septembre 2026

Objet	JUSQU'AU 21 septembre 2026			À COMPTER DU 22 septembre 2026		
	Allianz Euro Bond			Allianz European Opportunistic Bond		
Allianz Euro Bond Nouveau nom du Compartiment Après une évaluation régulière de la gamme de compartiments (visant à s'assurer qu'elle reste pertinente pour les investisseurs compte tenu de l'évolution des marchés d'investissement), il a été considéré qu'il serait dans l'intérêt des investisseurs de repositionner et de modifier le compartiment en conséquence.	A (EUR)	LU0165915215	263264	A (EUR)	LU0165915215	263264
	AQ (EUR)	LU1250164214	A14VJ9	AQ (EUR)	LU1250164214	A14VJ9
	AT (EUR)	LU0165915058	263262	AT (EUR)	LU0165915058	263262
	AT2 (EUR)	LU2437558591	A3DDQZ	AT2 (EUR)	LU2437558591	A3DDQZ
	C2 (EUR)	LU2444843523	A3DEL0	C2 (EUR)	LU2444843523	A3DEL0
	CT (EUR)	LU0165915488	263270	CT (EUR)	LU0165915488	263270
	CT2 (EUR)	LU2444843796	A3DEL1	CT2 (EUR)	LU2444843796	A3DEL1
	FT (EUR)	LU2435674911	A3DCVZ	FT (EUR)	LU2435674911	A3DCVZ
	I (EUR)	LU0165915991	263279	I (EUR)	LU0165915991	263279
	IT (H2-USD)	LU3135405887	A41EMT	IT (H2-USD)	LU3135405887	A41EMT
	P (EUR)	LU1231155380	A14SWJ	P (EUR)	LU1231155380	A14SWJ
	PT (EUR)	LU2437558757	A3DDQ2	PT (EUR)	LU2437558757	A3DDQ2
	RT (H2-CHF)	LU2181605903	A2P5G0	RT (H2-CHF)	LU2181605903	A2P5G0
	WT (EUR)	LU1861127097	A2JRR6	WT (EUR)	LU1861127097	A2JRR6
Objectif d'investissement Annexe 1, partie B Désormais, le compartiment investira sur les Marchés obligataires européens plutôt que dans des titres de créance offrant une exposition à l'euro sur les Marchés obligataires mondiaux, tout en continuant à adhérer aux caractéristiques environnementales et sociales. Ce compartiment constitue ainsi une opportunité attrayante pour les investisseurs recherchant une stratégie obligataire flexible.	Accroissement du capital sur le long terme supérieur au rendement moyen à long terme en euro via l'investissement dans des Titres de créance sur les Marchés obligataires mondiaux exposés à l'euro en tenant compte des caractéristiques E/S.			Accroissement du capital sur le long terme en investissant sur les Marchés obligataires européens, avec une volatilité pouvant atteindre 5,00 % par an dans des conditions normales de marché en tenant compte des caractéristiques E/S. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gérant suit une approche opportuniste, qui prévoit en particulier l'accès à un éventail d'opportunités macro et de crédit.		
Restrictions d'investissement Annexe 1, partie B	Les actifs du Compartiment sont investis conformément aux caractéristiques E/S (y compris certains critères d'exclusion). Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences des caractéristiques E/S, ainsi que les critères d'exclusion appliqués. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les Marchés émergents. Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1. Exposition de change hors EUR de 20 % maximum Duration : entre 3 et 9 ans. Indice de référence : BLOOMBERG Euro Aggregate Total Return. Degré de liberté : important. Chevauchement escompté : majeur.			Les actifs du Compartiment sont investis conformément aux caractéristiques E/S (y compris certains critères d'exclusion). Le modèle précontractuel du Compartiment décrit toutes les informations pertinentes concernant le champ d'application, les informations détaillées et les exigences des caractéristiques E/S, ainsi que les critères d'exclusion appliqués. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les Marchés émergents. Le Compartiment peut investir jusqu'à 70 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1. Exposition de change hors EUR de 30 % maximum Le Compartiment peut investir ses actifs dans des options et/ou des contrats à terme standardisés sur indices d'actions mondiaux et européens, à la fois à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture. Les actifs du Compartiment ne peuvent à aucun moment détenir une position longue synthétique nette sur indices d'actions. Duration : entre -2 et 7 ans Indice de référence : EURO SHORT-TERM RATE (€STR). Degré de liberté : considérable. Chevauchement escompté : non applicable		
Processus de gestion des risques Annexe 4	Le compartiment utilise l'approche de la Value at Risk relative, avec un niveau de levier attendu compris entre 0 et 5 fois la Valeur nette d'inventaire, mesuré au moyen de l'exposition brute aux instruments dérivés. Un portefeuille de référence est défini.			Le compartiment utilise l'approche de la Value at Risk absolue, avec un niveau de levier attendu compris entre 0 et 5 fois la Valeur nette d'inventaire, mesuré au moyen de l'exposition brute aux instruments dérivés. Aucun portefeuille de référence n'est défini.		

Objet**JUSQU'AU
21 septembre 2026****À COMPTER DU
22 septembre 2026**

Stratégie d'investissement suivie par le Compartiment Informations précontractuelles L'ajustement doit être conforme à l'objectif d'investissement mis à jour.	L'objectif d'investissement du Compartiment est de générer un capital sur le long terme supérieur au rendement moyen à long terme en euros en investissant dans des titres de créance avec exposition en euros des marchés obligataires mondiaux, conformément aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.	L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir un accroissement du capital sur le long terme en investissant sur les Marchés obligataires européens, avec une volatilité pouvant atteindre 5,00 % par an dans des conditions normales de marché en tenant compte des caractéristiques E/S.
Éléments contraignants de la stratégie d'investissement Informations précontractuelles À la suite du repositionnement, jusqu'à 70 % des actifs du compartiment pourront être investis dans des investissements à haut rendement, pour lesquels les notes pertinentes ne sont souvent pas disponibles. En conséquence, la couverture de la notation interne du portefeuille sera réduite.	Au moins 90 % du portefeuille du Compartiment est noté en interne sur une échelle de 0 à 4. La base du calcul du seuil de 90 % est la valeur nette d'inventaire du Compartiment, à l'exception des instruments qui ne sont pas évalués par nature, par exemple les liquidités et les dépôts. Les instruments dérivés ne sont généralement pas notés. Les instruments dérivés (autres que les swaps sur défaut de crédit), dont le sous-jacent est une entreprise émettrice notée unique, sont, cependant, généralement notés. La taille de la part non notée du portefeuille varie en fonction de la stratégie d'investissement générale du Compartiment décrite dans le prospectus.	Au moins 70 % du portefeuille du Compartiment est noté en interne sur une échelle de 0 à 4. La base du calcul du seuil de 70 % est la valeur nette d'inventaire du Compartiment, à l'exception des instruments qui ne sont pas évalués par nature, par exemple les liquidités et les dépôts. Les instruments dérivés ne sont généralement pas notés. Les instruments dérivés (autres que les swaps sur défaut de crédit), dont le sous-jacent est une entreprise émettrice notée unique, sont, cependant, généralement notés. La taille de la part non notée du portefeuille varie en fonction de la stratégie d'investissement générale du Compartiment décrite dans le prospectus.
Allocation d'actifs prévue pour le Compartiment Informations précontractuelles	Le Gérant s'engage à appliquer la notation interne à au moins 90 % du portefeuille du compartiment. Cette allocation de 90 % est calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire du compartiment, à l'exclusion des instruments qui ne sont pas notés par nature.	Le Gérant s'engage à appliquer la notation interne à au moins 70 % du portefeuille du compartiment. Cette allocation de 70 % est calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire du compartiment, à l'exclusion des instruments qui ne sont pas notés par nature.

Les informations ci-dessus présentent un aperçu des cas dans lesquels vous pouvez demander le rachat de vos actions, sans frais de rachat ou de conversion, au plus tard le jour de transaction concerné précédant la prise d'effet de ces modifications. Afin de respecter cette date limite, veuillez vous reporter au jour de transaction applicable au compartiment et à l'heure applicable au compartiment avant laquelle une demande de rachat doit être reçue un jour d'évaluation.

Les informations précontractuelles correspondantes pour les compartiments en vertu des Articles 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») ont été alignées, dans la mesure nécessaire, sur les objectifs et restrictions d'investissement révisés des compartiments, tels que définis dans le présent avis aux actionnaires.

Cet avis aux actionnaires est uniquement à des fins d'information réglementaire et aucune action n'est requise de votre part, sauf si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications décrites ci-dessus.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus (y compris les informations pré-contractuelles pertinentes) peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège social de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, juillet 2026

Sur ordre du Conseil d'administration
Allianz Global Investors Fund

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.